



**Correspondances Calvados,  
Manche et orne**

2 rue des Roquemonts  
14052 CAEN Cedex 4  
Mail: [service14@saferdenormandie.fr](mailto:service14@saferdenormandie.fr)  
Mail: [service50@saferdenormandie.fr](mailto:service50@saferdenormandie.fr)  
Mail: [service61@saferdenormandie.fr](mailto:service61@saferdenormandie.fr)

**Correspondances Eure et Seine-Maritime**

Maison de l'élevage  
421 chemin de la brèteque  
CS50585  
76235 BOIS-GUILLAUME Cedex  
Mail: [service27@saferdenormandie.fr](mailto:service27@saferdenormandie.fr)  
Mail: [service76@saferdenormandie.fr](mailto:service76@saferdenormandie.fr)

**APPEL DE CANDIDATURE**

(Articles L 143-3, L 331-2 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime)

La Safer de Normandie informe qu'elle se propose d'attribuer, par rétrocession, échange, substitution, et si cela est précisé par bail rural ou occupation précaire, les biens fonciers bâtis ou non bâtis désignés dans les appels de candidatures ci-dessous que la Safer possède ou envisage d'acquérir ou que la Safer gère ou envisage de gérer. Les personnes intéressées devront manifester leur candidature **impérativement par écrit à la Safer à CAEN pour les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne; à BOIS-GUILLAUME pour les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure** avant la date indiquée ci-dessous, laquelle intègre un délai supplémentaire de 2 jours après la fin du délai légal de 15 jours. Passé cette date, les demandes ne seront plus prises en considération.

Sauf mention contraire, les biens présentés ici sont considérés comme étant classifiés soit en zone agricole ou naturelle, soit en zone non constructible, soit en secteur non encore urbanisé du document d'urbanisme.

Des compléments d'information pourront être obtenus, et notamment la désignation cadastrale et la classification de ces biens dans un document d'urbanisme s'il existe, soit au siège de la Safer, soit dans les différentes permanences. Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la Safer à l'égard des candidats, lesquels devront impérativement accepter de remplir, signer et nous remettre une fiche de candidature Safer pour être effectivement candidat devant les instances Safer, dans les délais indiqués.

La date limite de dépôt de candidature est la date figurant ci-dessous.

● Bâti ○ Non bâti ◐ Foncier avec bâti ■ Location □ Vente ▣ Location et vente ▲ Occupé ▲ Libre **Date limite de dépôt : 02/05/2022**

Commune	Lieux-dits	Ha	a	ca			
<b>14 CALVADOS - 02 31 47 23 60</b>							
PONT D'OUILLY Herbages.	"La Valette"	6	17	92	○	□	▲
GONNEVILLE SUR MER Diverses parcelles de terre en nature d'herbage.	"Pré du Car - Le Pestil"	00	54	27	○	□	▲
<b>PROPRIÉTÉ ÉQUESTRE</b>							
CASTILLON EN AUGÉ EXT SAINT PIERRE EN AUGÉ SECTIONS BOISSEY ET SAINTE MARGUERITE DE VIETTE	Houlbec	39	12	41	◐	□	▲
Partiellement occupé. Haras pour l'élevage et la valorisation de chevaux avec maison d'habitation et bâtiments d'exploitation.							
<b>50 MANCHE - 02 31 47 23 64</b>							
CARENTAN-LES-MARAIS (MONTMARTIN EN GRAIGNES) Urbanisme : Zone N du PLU	Le Marais du Grand Mont	5	15	79	○	□	▲
BRICQUEBEC EN COTENTIN [QUETTETOT]	Le Pré du Hameau Vigée, La Lande au Laid du Taillis, La Pièce de Bas et Le Pré des Esserts	3	11	98	○	□	▲
JULLOUVILLE [SAINT MICHEL DES LOUPS] Présence d'un abri à moutons de 25 à 30 m²	Le Pré, Le Bois Champion	1	07	30	○	□	▲
<b>27 EURE – 02 35 59 66 97</b>							
<b>EXPLOITATION AGRICOLE</b>							
MESNIL SUR L'ESTREE - SAINT GERMAIN SUR AVRE - LA MADELEINE DE NONANCOURT - COURDEMANCHE	"Les Cruyères" "Les Vallitouts" "Les Grandes Gatines" "Toisley" "Petits Champs St Thibau" "Grands Champs St Thibau" "Les Cocanas" "Les Poivres" "Le Puits Mathieu" "Les Joncs" "La Basseline" "Les Bois" "Les Pierres" "Les Grenouillères" "Les Graviers" "Le S	55	59	97	○	■	▲
Cession d'exploitation orientée en polyculture avec reprise de matériel - 13 ha 53 a 79 ca à l'achat et 42 ha 06 a 18 ca à la location							
<b>76 SEINE-MARITIME – 02 35 59 66 93</b>							
TOURVILLE LA RIVIERE - SOTTEVILLE SOUS LE VAL	"Les Communes" "Le Val Renoux"	4	34	42	○	□	▲